

## Qui hérite de mon frère?

Par **panache06**, le 27/05/2015 à 12:36

Bonjour

Je vous expose ci-dessous mon problème:

D'un premier mariage mon père (Robert) et ma mère (Arlette) ont eu 4 garçons (Alain – Claude – Jean-Claude – Gilbert) dont 2 sont encore en vie (Alain et Gilbert).

Mon père (Robert) et ma mère (Arlette) sont décédés.

D'un deuxième mariage, il a eu 2 filles (Michelle et Maryse) dont une encore en vie (Maryse)

L'épouse du deuxième mariage de mon père est encore en vie (Gabrielle)

Je fais partie des enfants du premier mariage (Alain)

Mon frère (Jean-Claude), né du premier mariage vient de décéder

Il était divorcé et sans enfants.

Quels sont ses héritiers ?

Je vous remercie pour votre aide

Par **domat**, le 27/05/2015 à 13:14

bjr,

en l'absence d'enfant, ce sont les frères et soeur du défunt (collatéraux privilégiés) qui sont les héritiers y compris ceux de père ou de mère différents, le code civil ne faisant pas la différence entre frères et soeurs et demis frères et soeurs.

sauf si votre frère a fait un testament.

cdt